



## RENSEIGNEMENTS SUR PERIODE D ESSAI

Par **baya80**, le **12/01/2017** à **13:58**

Bonjour,

j'ai signé une promesse d'embauche début 08/2016 sur celle-ci est indiquée période d'essai de 3 mois , renouvelable 3 mois

Sachant qu'au bout de la première période d'essai, on ne m'a pas confirmé si celle-ci était renouvelée ou si j'étais embauché officiellement

or à ce jour, j'ai une autre opportunité, puis je démissionner ? suis je dans les temps par rapport à ma période d'essai ? dois je respecter un délai de préavis dans l'affirmative de combien de temps ?

merci par avance

Par **Lag0**, le **12/01/2017** à **17:03**

Bonjour,

Le renouvellement de la période d'essai doit être expressément accepté par le salarié. Donc si au bout des 3 mois, on ne vous a pas demandé d'accepter un renouvellement, c'est que votre période d'essai est terminée.

Vous pouvez, bien entendu, démissionner. Vous devrez respecter le préavis d'usage suivant votre poste et votre domaine d'emploi. La durée du préavis peut être fixée par la loi, la convention collective, le contrat de travail ou les usages dans la profession. On ne peut donc pas vous le dire sans connaître les détails de votre emploi.

A noter que l'employeur peut vous exempter de tout ou partie de ce préavis à votre demande, s'il le veut bien...